



Violences conjugales par compagnon condamné et récidiviste

Par **VALLY92**, le **13/12/2014** à **22:15**

Bonjour.

En février 2014, j'ai rencontré un homme avec qui j'ai entamé une relation un mois plus tard. Il est venu s'installer chez moi très vite, sa société étant en liquidation judiciaire et n'ayant aucun revenu.

Le 3 juillet, il a commis des violences conjugales physiques sur ma personne, ce qui a abouti à une fausse couche la semaine suivante. Ayant appelé les forces de l'ordre immédiatement, j'ai porté plainte. Il a été condamné à 15 jours de prison avec sursis en date du 13 octobre.

Travaillant depuis juillet, il ne participait à aucune charge (loyer, factures ou courses) depuis septembre où nous avons repris une relation suivie. Sachant que je suis seule avec un enfant de 8 ans à charge et actuellement enceinte de 2 mois, je lui ai demandé de chercher un logement, ne souhaitant plus l'entretenir.

Deux jours plus tard, j'ai eu la "surprise" de trouvé mon logement vidé de toutes ses affaires sans qu'il m'ait prévenue.

Depuis lors, il me harcèle par sms et téléphone, prenant le prétexte de demander s'il a du courrier. Je ne réponds à aucun appel ni sms (il n'a qu'à faire ses changements d'adresse). Il se montre menaçant et grossier, y compris concernant l'enfant que je porte dont il dit pourtant à qui veut l'entendre qu'il s'en fout.

Je suis très stressée par la situation ainsi que mon fils, nous craignons qu'il ne revienne et

soit à nouveau violent.

Je compte porter plainte pour violences conjugales morales avec mise en danger de l'enfant que je porte (j'ai de nombreuses douleurs dues au stress).

Comment faire pour qu'il soit condamné immédiatement et purge sa peine? Je souhaiterai également qu'une interdiction lui soit faite de tout contact (physique, mail, sms, appel...).

Puis-je adresser ma plainte directement au procureur pour que celle-ci soit traitée immédiatement? Il s'agit à mon avis d'un cas de récidive de violences conjugales.

Merci de m'éclairer sur les termes précis que je dois employer dans cette plainte pour être sûre qu'elle aboutisse le plus vite possible pour ma tranquillité et celle de mon fils.

Par Tisuisse, le 04/04/2017 à 08:20

Bonjour,

La première chose à faire est de changer les serrures de votre appartement afin qu'il ne rentre pas chez vous en votre absence et vide le reste de l'appartement.

Ensuite, vous faites une impression de ses SMS divers pour les joindre à votre dépôt de plainte.

En ce qui concerne le futur bébé et votre état avez vous vu votre médecin traitant et votre gynécologue ? Si oui, vous joindrez à votre dépôt de plainte, es attestations de ces professionnels de santé.